



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

FINANCES
COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le 18/07/2025

ID : 030-213000342-20250717-2025_069_MP-CC

DÉCISION

N° 2025/069/MP

Objet :

Marché 2024-008

REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION

AVENANT N° 1

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'avenant proposé en pièce jointe par le groupement conjoint des Entreprises OTV SERVICE FRANCE (mandataire solidaire) et CHAPUS portant sur le renouvellement de l'intégralité du système de contrôle-commande ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un avenant pour permettre la réalisation des travaux supplémentaires ;

Considérant qu'il est nécessaire de se mettre en conformité pour la transmission des actes au contrôle de légalité relatif à ce marché

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché 2024-008 tel que joint à la décision d'un montant de 16 900 € HT et de porter le montant de ce marché à 716 450.00 € HT, soit 859 740.00 € TTC.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde, le 17 juillet 2025

Le Maire, Juan MARTINEZ



Publiée sur le site internet de la ville (www.bellegarde.fr) le 22 juillet 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNE DE BELLEGARDE
MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE – HOTEL DE VILLE – PLACE CHARLES DE GAULLE
30127 BELLEGARDE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement Conjoint des Entreprises OTV Services France (Mandataire solidaire) et CHAPUS
OTV Services France
Siège social : Immeuble l'Aquarène – 1 Place Montgolfier – 94417 ST MAURICE CEDEX
Agence qui exécutera les travaux : 151 Avenue Ibrahim Ali – Immeuble George Sand – 13015 MARSEILLE
Tél : 04 96 17 15 30 - Mail : otvcs2s@veolia.com - SIRET : 433 998 473 007 74

CHAPUS

780 Avenue de Provence – ZA Les Bastides Blanches – 04220 SAINTE TUILE
Tél : 04 92 78 20 37 – Mail : saschapus@chapus-tp.fr – SIRET : 343 108 270 000 20

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 30/01/2025**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 699 550,00 €**
- **Montant TTC : 839 460,00 €**

Répartition des prestations entre cotraitant :

Entreprise	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
OTV Services France	524 550,00 €	104 910,00 €	629 460,00 €
CHAPUS	175 000,00 €	35 000,00 €	210 000,00 €
Total	699 550,00 €	139 910,00 €	839 460,00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre des travaux, il est prévu la mise en place d'un automate, exclusivement destiné aux équipements de la file de traitement des boues et le paramétrage du matériel de télégestion existant.

Or les équipements de contrôle-commande existants sont anciens et le groupement d'entreprises a proposé le renouvellement de ces équipements.

Aussi, le présent avenant a pour objet le renouvellement de l'intégralité du système de contrôle-commande comprenant :

- Le remplacement des équipements de l'automate programmable existant par du matériel automate SCHNEIDER M340
- L'utilisation du terminal d'exploitation 10 pouces prévu dans notre offre de base pour le paramétrage de toute l'usine et non uniquement de l'atelier de déshydratation.
- Le remplacement du poste local SOFREL S550 par un poste local SOFREL S4W de dernière génération.
- La migration du programme automate existant vers le nouvel automate PL7PRO vers la nouvelle plateforme de programmation
- Le complément de Développement de l'application du terminal d'exploitation pour y intégrer le traitement des eaux.
- La programmation du nouveau poste local de télégestion.
- Les essais et la mise en route

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **16 900,00 €**
- Montant TTC : **20 280,00 €**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **716 450,00 €**
- Montant TTC : **859 740,00 €**

Répartition des prestations entre cotraitant :

Entreprise	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
OTV Services France	541 450,00 €	108 290,00 €	649 740,00 €
CHAPUS	175 000,00 €	35 000,00 €	210 000,00 €
Total	716 450,00 €	143 290,00 €	859 740,00 €

■ Incidence de l'avenant sur les délais d'exécution :

L'avenant a une incidence sur les délais d'exécution des travaux :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Bellegarde , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)